

## **AVIS AUX ELECTEURS**

Madame le Maire de NERNIER informe les électeurs ;

La commission communale de contrôle des listes électorales réunie en mairie le 18 septembre 2020 a procédé à la validation des inscriptions et des radiations.

Les listes électorales communales sont à disposition des électeurs et consultables en Mairie aux heures habituelles d'ouverture ;

Tout électeur peut se présenter à la Mairie pour en prendre connaissance et faire valoir ses réclamations.

Affiché le 18 septembre 2020